



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 49583

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des salariés ayant adhéré à la suite d'un plan social de leur entreprise à une convention FNE. Au moment de la liquidation de leur retraite, notamment des régimes complémentaires, celle-ci est amputée de la période passée en FNE au motif que l'Etat n'a pas versé les cotisations afférentes aux périodes considérées, alors qu'il s'y était engagé, notamment par l'accord signé le 23 mars dernier avec l'ARRCO et l'AGIRC. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour que les retraités concernés puissent bénéficier de la totalité de leur pension.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49583

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4453